

# Ton séjour en centre de réadaptation

Guide d'information à l'intention  
des jeunes hébergés et de leurs  
parents

Direction du programme jeunesse,  
volet réadaptation



Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de la Côte-Nord

Québec 

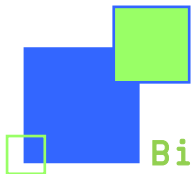
## Table des matières

# Ton séjour en centre de réadaptation

- 4 Bienvenue au centre de réadaptation  
Ton arrivée
- 5 Le personnel  
Les lois
- 6 Les étapes suivies jusqu'à l'hébergement selon la Loi sur la protection de la jeunesse
- 7 Les étapes suivies jusqu'à l'hébergement selon la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents
- 8 Ta réadaptation  
Tes objectifs de réadaptation
- 9 Les programmes
- 10 Les activités  
Des règles pour faciliter la vie de groupe et ta réadaptation
- 11 Les contacts téléphoniques et les visites  
Fugues et évasions
- 12 Le comité des usagers  
Tes droits  
Si toi ou tes parents êtes insatisfaits
- 13 Des réponses à certaines questions que tu pourrais te poser
- 14 Les coordonnées des unités de vie



Note : ce document vise à présenter plusieurs informations importantes de façon succincte. Si toi ou tes parents désirez obtenir de plus amples informations sur un ou des sujets en particulier, il est possible de consulter nos politiques et procédures sur demande.



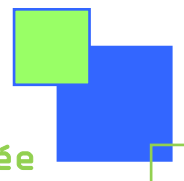
## Bienvenue parmi nous



Il nous fait plaisir de t'accueillir dans ton nouveau milieu de vie. Si tu es avec nous aujourd'hui, c'est signe que tu vis des moments plus difficiles et que toi, ta famille et des gens proches de toi ont besoin d'aide. Nous t'accompagnons pour te permettre d'acquérir les outils pour surmonter les difficultés que toi et ton milieu rencontrez. Ta collaboration, ta persévérance et tes efforts seront nécessaires afin que ce séjour te soit des plus profitables. Nous avons les mêmes attentes envers ta famille et tes proches.

Nous te présentons ce guide dans lequel tu trouveras les informations essentielles sur la vie en centre de réadaptation. Les autres dépliants qui te sont remis sont également très importants. Nous t'invitons à relire le tout aussi souvent que nécessaire et n'hésite surtout pas à partager tes questionnements avec nous. Bon séjour parmi nous!

*De la part de tout le personnel du centre de réadaptation*



## Ton arrivée

Ton arrivée en centre de réadaptation s'accompagne probablement d'une gamme d'émotions. Sache qu'ici nous sommes là pour te soutenir dans cette période difficile. Dès ton arrivée, un éducateur prendra le temps de discuter avec toi des raisons de ton séjour en centre de réadaptation.

Si tes parents ne t'accompagnent pas lors de ton admission, l'éducateur contactera aussi ta famille pour les informer, échanger avec eux pour bien comprendre ta situation et les inviter au centre de réadaptation. Nous prendrons aussi le temps d'évaluer ton état psychologique dans le but de mieux t'aider. S'il ne t'accompagne pas, ton intervenant social sera aussi contacté pour être informé de ta situation. Tout au long de ton placement, le personnel du centre de réadaptation communiquera régulièrement avec ton intervenant social pour échanger des informations afin de coordonner tous les services pouvant te venir en aide.

L'éducateur te fera visiter ton unité et te présentera le personnel et les autres jeunes avec lesquels tu partageras ton unité. Nous respecterons ton rythme afin de t'intégrer aux activités prévues à l'horaire de l'unité. Les procédures et les mots utilisés ne seront peut-être pas familiers pour toi, donc n'hésite pas à poser des questions s'il y a des éléments que tu ne comprends pas. Cela est d'autant plus important si le français n'est pas la langue que tu utilises couramment à la maison.



## Le personnel

Ici, toute **une équipe travaille avec toi et pour toi**. Nous allons t'apporter l'aide nécessaire. Voici donc les personnes qui seront là pour t'aider :

- Un directeur et un adjoint au directeur sont entre autres responsables de la gestion générale du programme de réadaptation jeunesse.
- Dans chacune des unités de vie, il y a un chef en réadaptation qui coordonne une équipe d'éducateurs. Il est là pour soutenir les éducateurs dans l'aide qu'ils t'apportent et à certains moments il peut prendre des décisions te concernant.
- Tous les éducateurs de l'unité interviendront auprès de toi, dans le quotidien de la vie de groupe. Tu peux leur faire confiance, ce sont des professionnels qui sont formés pour t'accompagner dans ton processus de réadaptation. Ils interviendront individuellement et en groupe.
- Un des éducateurs sera très présent auprès de toi : ce sera ton éducateur-accompagnateur. C'est avec lui que tu examineras ta situation pour mieux la comprendre et que tu développeras des moyens pour évoluer positivement. Pour ce faire, vous vous rencontrerez régulièrement pour faire le point sur ton évolution.
- Des agents d'intervention sont disponibles dans toutes les unités. Ils sont là pour assurer la sécurité des jeunes et des employés. Ils peuvent intervenir physiquement si cela est essentiel à la sécurité, mais leur rôle est beaucoup plus vaste. Ils travaillent de façon préventive en collaboration avec les éducateurs. Ils assurent aussi le transport des jeunes lors des sorties et rendez-vous, lorsque nécessaires.
- Il y a des salles de classe dans toutes les unités. Une équipe d'enseignants t'aidera à progresser au plan scolaire pendant ton séjour en réadaptation.
- Selon tes besoins, tu pourras rencontrer un médecin et/ou une infirmière pour évaluer ta condition médicale et t'offrir un suivi si nécessaire.
- Un service de psychologie est disponible au besoin. Tu peux être assuré de la confidentialité des discussions que tu as avec le psychologue.
- D'autres professionnels pourront aussi intervenir soit directement auprès de toi ou en soutien à ton éducateur-accompagnateur selon ta situation : psychoéducateur, spécialiste en activités cliniques, éducateur au soutien clinique, intervenant en dépendance, service de pédopsychiatrie, intervenants d'autres organismes, etc.
- Pendant ton séjour, tu côtoieras aussi plusieurs employés qui te permettent de séjourner dans un milieu de vie adéquat et agréable : agentes administratives, cuisiniers, ouvriers d'entretien, etc.

**Toutes les personnes qui travaillent ici te respecteront.**

**Elles s'attendent à ce que toi aussi tu les respectes.**

Tu es hébergé ici en raison d'une loi, soit la :

- La Loi sur les services de santé et sur les services sociaux (LSSSS)
- La Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ)
- La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)

Les lois



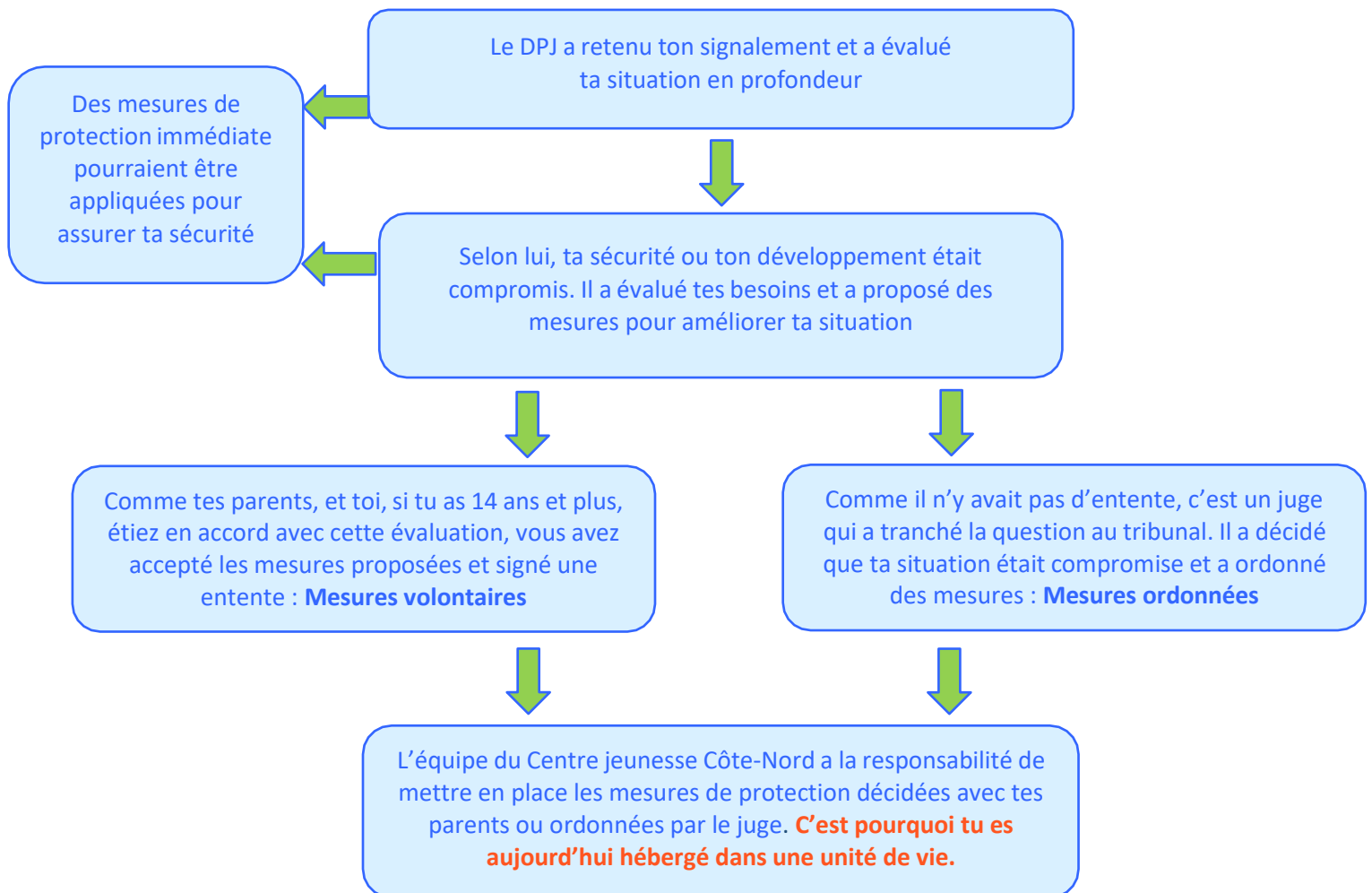
Il est essentiel que tes parents et toi compreniez bien toutes les procédures entourant ton placement. S'il y a des éléments qui ne sont pas clairs pour vous, demandez des précisions à l'intervenant social.



## Les étapes suivies jusqu'à l'hébergement selon la Loi sur la protection de la jeunesse

La LPJ dit que tu as besoin d'être protégé si tu as été négligé ou maltraité, si tu es en difficulté ou en rupture avec ton milieu familial ou si tu as des problèmes de comportement importants. Voilà ce qui explique pourquoi tu es aujourd'hui chez nous. Pour un certain temps, le centre de réadaptation te protégera et t'aidera à surmonter tes problèmes.

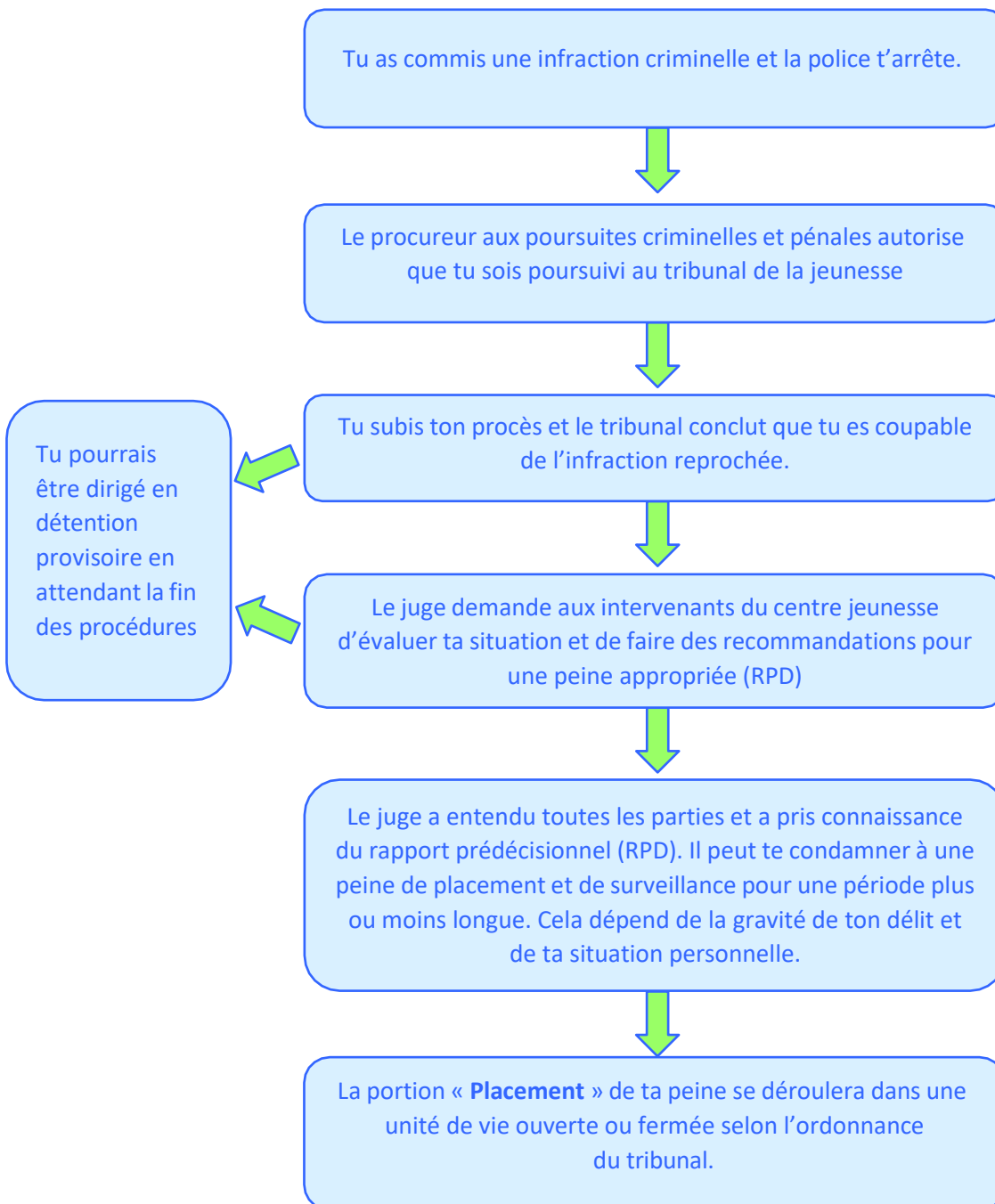
### Les étapes suivies jusqu'à l'hébergement selon la Loi sur la protection de la jeunesse



## Les étapes suivies jusqu'à l'hébergement selon la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents

Tu as commis un délit et puisque tu es mineur c'est la LSJPA qui s'applique à toi. L'objectif de la LSJPA est de te responsabiliser face à tes comportements délictueux et de protéger la société tout en favorisant ta réadaptation et ta réinsertion sociale.

### Les étapes suivies jusqu'à l'hébergement selon la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents





## Ta réadaptation

Il est important que tu comprennes que le fait d'habiter chez nous pour un certain temps n'est qu'une partie de la solution. Il faut aussi que toi et tes parents collaboriez pour que ta situation s'améliore. Ainsi, tout au long de ton hébergement, nous serons en contact avec les membres de ta famille afin de les informer et d'échanger sur ce que tu vis. Nous travaillerons aussi en collaboration constante avec ton intervenant social. Il est essentiel que l'ensemble des personnes impliquées auprès de toi collabore pour t'apporter toute l'aide dont tu as besoin.

La réadaptation est un cheminement qui se vit au quotidien. La programmation de ton unité de vie te permettra de vivre diverses activités individuelles et de groupe afin que tu développes tes habiletés personnelles et sociales. Plus rapidement, tu feras le choix de t'impliquer activement dans ton processus de réadaptation et de participer pleinement aux activités proposées, le plus rapidement tu verras ta situation évoluer positivement. Il est important que tu ne te laisses pas décourager par ta situation actuelle; nous sommes là pour t'apporter toute l'aide nécessaire.





## Tes objectifs de réadaptation

Afin de bien t'aider, nous devons déterminer les objectifs à atteindre pour mettre fin à ton hébergement en centre de réadaptation. Peu après ton arrivée, en collaboration entre ton intervenant social et ton éducateur-accompagnateur, nous rédigerons donc un document que l'on appelle « *Mes objectifs en centre de réadaptation* ». Il est important que toi et tes parents participiez à son élaboration.

On y inscrit tes besoins prioritaires (ce qu'il faut changer, améliorer dans tes comportements, tes réactions ou tes attitudes), tes objectifs de réadaptation (ce que l'on souhaite comme changements positifs), les moyens pour atteindre ces objectifs (les programmes et activités reliés, les actions que TU vas poser, les interventions que NOUS allons faire pour te soutenir) et aussi les indicateurs de résultat (comment allons-nous évaluer qu'un objectif est atteint ?). Il sera essentiel que tu t'y réfères tout au long de ton hébergement afin de garder le cap sur tes objectifs de réadaptation.

## Les programmes

Nous offrons différents programmes au sein des deux points de service de notre centre de réadaptation, selon les motifs qui ont mené à ton hébergement :

	0 à 48 heures	0 à 5 jours et/ou 0 à 30 jours	Plus de 30 jours	Durée variable
<b>Durée prévue de ton hébergement</b>	<p><b>Mesures de protection immédiate</b> : La DPJ a déterminé qu'il est nécessaire que tu sois hébergé d'urgence chez nous pour assurer ta sécurité. Selon tes besoins, cette mesure peut s'appliquer soit en unité ouverte ou en unité sécuritaire.</p>	<p><b>Mesure provisoire d'observation</b> : Soit un juge a déterminé qu'il est nécessaire que tu sois hébergé chez nous pour répondre à tes besoins de sécurité et de développement, soit une <i>Entente sur des mesures volontaires</i> à cet effet a été conclue entre le DPJ et tes parents (et toi si tu as + de 14 ans). Elle peut aussi être appliquée volontairement selon la LSSSS.</p>	<p><b>Mesure de réadaptation avec hébergement</b> : Soit un juge a déterminé qu'il est nécessaire que tu sois hébergé chez nous pour répondre à tes besoins de sécurité et de développement, soit une <i>Entente sur des mesures volontaires</i> à cet effet a été conclue entre le DPJ et tes parents (et toi si tu as + de 14 ans). Elle peut aussi être appliquée volontairement selon la LSSSS.</p>	<p><b>Détention provisoire</b> : Tu as commis un délit et en attente de ta comparution au tribunal un juge, ou le directeur provincial a déterminé que tu dois être maintenu en détention provisoire afin d'assurer la protection du public et le bon déroulement du processus judiciaire.</p> <p><b>Garde ouverte</b> : À la suite de ta comparution au tribunal concernant un délit (sous la LSJPA), un juge t'a condamné à purger une peine de garde ouverte. Il est essentiel que tu respectes l'ensemble des conditions qui t'ont été imposées par la Cour du Québec.</p>
	<p> Il est essentiel que toi et tes parents lisiez le dépliant « <b>Tu es hébergé dans une unité d'encadrement intensif du Centre jeunesse</b> » avec l'éducateur afin de bien comprendre les informations importantes qui s'y trouvent, même si tu es actuellement hébergé dans un autre programme, puisque de telles mesures pourraient s'appliquer à toi dans le futur si nécessaire.</p> <p><b>Mesure d'encadrement intensif</b> : tu as adopté des comportements dangereux pour toi ou pour les autres, ainsi à court terme, tu as besoin d'une aide plus intensive en unité sécuritaire. Cette mesure est réévaluée minimalement à l'intérieur de 30 jours, ou plus rapidement selon l'atteinte des objectifs d'encadrement intensif.</p>			<p><b>Garde fermée</b> : À la suite de ta comparution au tribunal concernant un délit (sous la LSJPA), un juge t'a condamné à purger une peine de garde fermée. Il est essentiel que tu respectes l'ensemble des conditions qui t'ont été imposées par la Cour du Québec.</p>



Dans une unité « ouverte » ou « régulière » les portes extérieures ne sont pas verrouillées alors que dans une unité « fermée » ou « sécuritaire » les portes d'accès sont verrouillées en permanence et tu ne peux pas sortir par toi-même.





## Les activités

Au fil de ton séjour parmi nous, tu participeras à diverses activités. Ces activités te sont offertes afin de t'amener à atteindre tes objectifs de réadaptation. Elles ont été élaborées selon les besoins identifiés chez les jeunes hébergés et les particularités de chaque unité. À travers celles-ci, tu pourras mieux découvrir tes intérêts, tes forces et aussi tes difficultés. Les éducateurs planifient ces activités à la fois pour atteindre des objectifs de groupe (pour travailler un aspect qui est difficile pour tous les jeunes de l'unité) et pour atteindre des objectifs personnels (des objectifs propres à chaque jeune). Il est donc essentiel que tu y participes activement. Qui sait, tu y découvriras peut-être de nouveaux champs d'intérêts pour toi!

Voici quelques exemples d'activités offertes :

- Activités d'apprentissage :
  - D'habiletés pour la communication;
  - D'habiletés pour la gestion de la colère;
  - De moyens et d'habiletés pour la gestion du stress;
  - De la démarche pour la résolution d'un problème.
- Activités de prévention et d'intervention au niveau de la toxicomanie ;
- Activités d'information sur la sexualité saine;
- Activités sportives : de groupes et individuelles;
- Activités artistiques variées;
- Activités culturelles à l'interne et possibilités de sorties extérieures;
- Etc.



Lors des activités pour lesquelles tu présentes de bonnes habiletés, tu pourras aider les autres jeunes à atteindre leurs objectifs en agissant comme leader positif!

## Des règles pour faciliter la vie de groupe et ta réadaptation



Afin d'assurer le bon déroulement de la vie de groupe et d'assurer la sécurité des jeunes hébergés et du personnel, nous avons établi des règles internes régissant nos unités de vie. À cet effet, **il est essentiel que toi et tes parents lisiez les dépliants « Règles internes : mesures éducatives, disciplinaires et de contrôle » et « Mieux comprendre les mesures exceptionnelles de contrôle et de sécurité »** avec l'éducateur afin de bien comprendre les informations importantes qui s'y trouvent. Si vous avez des questions à ce sujet, discutez-en avec l'éducateur. Chaque unité possède aussi son propre code de vie qui détaille le fonctionnement spécifique de l'unité.



## Les contacts téléphoniques et les visites

Tu as le droit de communiquer en tout temps et en toute confidentialité avec ton avocat, ton intervenant social, de même qu'avec tes parents, frères et sœurs, à moins que le tribunal n'en décide autrement.

Tu peux aussi communiquer en toute confidentialité avec toute autre personne à moins que le tribunal n'en décide autrement ou que le directeur estime qu'il y va de ton intérêt de t'empêcher de communiquer avec cette personne. Comme vous êtes plusieurs jeunes à résider dans une même unité, nous devons établir des procédures afin de favoriser les contacts téléphoniques de façon équitable entre tous les jeunes. L'éducateur pourra t'expliquer la procédure établie dans ton unité. Tu peux aussi recevoir des visites, qui devront être planifiées à l'avance avec ton éducateur-accompagnateur.



## Fugues et évasions

Pendant ton hébergement en centre de réadaptation, tu vivras peut-être des hauts et des bas. Lors de périodes difficiles, il est possible que tu penses à quitter le centre sans autorisation. Sur le moment, cela peut apparaître comme une façon pour toi de fuir tes difficultés. Par contre, cela n'est jamais une bonne solution. **Si tu vis des moments où tu te sens plus fragile ou moins motivé, il est important que tu nous en parles.** Nous pourrons alors te soutenir et t'aider à trouver de meilleurs moyens de faire face à ta situation.

Si tu faisais le choix de fuguer (si tu es placé sous la LSSSS ou la LPJ) ou de t'évader (si tu es placé sous la LSJPA), tu dois savoir que cela ne sera pas sans conséquence. Tout d'abord, tes proches seront avisés et s'inquiéteront pour toi. Ensuite, les services policiers seront avisés et te rechercheront. Finalement, selon ta situation et tes besoins, s'il est déterminé que tu te mets en danger lors de fugues, il sera possible de t'orienter vers un programme d'encadrement intensif en unité sécuritaire (voir page 9). Si tu t'es évadé lors d'une mise sous garde en LSJPA, cela aura des conséquences sur ton dossier judiciaire de jeune contrevenant.



## Le comité des usagers

En tant qu'utilisateur de notre établissement, tu dois être informé qu'il existe un Comité des usagers indépendant dont le mandat est de défendre les usagers et de promouvoir leurs intérêts. Aussi, comme jeune hébergé, tu auras la possibilité de participer au Comité des résidents du centre de réadaptation où tu vis ta mesure d'hébergement. L'agent de liaison du Comité des usagers peut également vous soutenir dans vos démarches si toi et/ou tes parents entamez un processus de plainte. Nous te suggérons de lire le dépliant concernant le Comité des usagers afin d'en savoir plus. Il est possible de joindre le Comité des usagers au 1 866 545-2038 (sans frais).



## Tes droits

Comme jeune hébergé chez nous, de nombreux droits te sont reconnus. Notre établissement offre des services de qualité et place l'utilisateur au centre de son intervention. Ainsi, nos interventions seront toujours menées en ayant comme préoccupation de respecter tes droits.

Voici tes principaux droits :

- Le droit d'être informé;
- Le droit de recevoir des services adéquats;
- Le droit d'être accompagné;
- Le droit d'avoir accès à ton dossier (selon certaines modalités);
- Le droit de participer à toute décision te concernant.



## Si toi ou tes parents êtes insatisfaits

Si toi et/ou tes parents êtes insatisfaits des services reçus, vous pouvez d'abord **aborder la question avec le personnel concerné ou le gestionnaire responsable**. Cette simple démarche peut souvent permettre une solution acceptable au problème identifié. Par contre, si vos insatisfactions persistent, vous pouvez remplir un *formulaire de plainte* (disponible sur le site Internet du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord), ou communiquer en toute confidentialité avec le **Commissaire aux plaintes et à la qualité des services** au 1 877 962-9761 (sans frais). Si vous êtes en désaccord avec les réponses du commissaire, si vous n'avez pas reçu de réponse dans un délai de 45 jours, ou si l'établissement n'a pas donné suite de façon satisfaisante aux recommandations du commissaire, vous pouvez vous adresser au **Protecteur du citoyen** au 1 877 658-2625 (sans frais) ou par courriel (voir le site Internet du Protecteur du citoyen).

Si vous avez besoin d'aide pour déposer une plainte, vous pouvez faire appel au **Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes Côte-Nord**, au 1 877 767-2227 (sans frais). Ces services sont gratuits et confidentiels.



La plupart des désaccords peuvent se régler facilement en nommant les bonnes choses aux bonnes personnes et de la bonne façon!



## Des réponses à certaines

questions que tu pourrais te poser . . .

**Q : Est-ce que je peux apporter tous mes effets personnels ici?**

R : Non, compte tenu de l'espace disponible dans les chambres, des notions de sécurité et du mandat de réadaptation. Certains objets sont interdits, alors que pour d'autres tu dois en choisir un nombre limité. Une liste d'items permis te sera remise dans ton unité.

**Q : Pendant combien de temps vais-je rester ici?**

R : Cela varie selon les raisons de ton placement, l'évolution de ton comportement et ton implication dans ton *Plan d'intervention*, la capacité de ton milieu familial à t'encadrer, etc. Tu dois en discuter, régulièrement avec ton éducateur- accompagnateur et ton intervenant social.

**Q : Qui prendra soin de moi?**

R : De jour et de soir, ce sont les éducateurs qui interviendront principalement auprès de toi. Ils travaillent en collaboration avec des agents d'intervention qui s'assurent que ton milieu de vie soit sécuritaire. Les éducateurs quittent en fin de soirée et les agents d'intervention demeurent présents.



**Q : Est-ce que je vais avoir un espace privé?**

R : Oui, chaque jeune a une chambre individuelle qui lui est attribuée. Les autres jeunes ne peuvent pas entrer dans ta chambre. Les éducateurs et les agents d'intervention peuvent y entrer au besoin, mais ils t'en avertiront avant.

**Q : Qu'est-ce que je fais si j'ai des idées noires, si je suis très triste, si je vis des émotions difficiles ou si je pense à me faire du mal?**

R : Tu en parles tout de suite à un éducateur, il sait comment t'aider et comment assurer ta sécurité. Tu ne dois jamais rester seul(e) avec ta souffrance.



**Q : Comment ça se passe la nuit?**

R : Ton heure de coucher varie selon ton unité, ton âge et tes besoins. Plusieurs jeunes dorment avec leur porte de chambre fermée, sans lumière. On peut varier les modalités pour mieux répondre à tes besoins. On favorise le calme : pas de bruit, ni de déplacements inutiles. Il y a toujours un adulte responsable.

**Q : Est-ce que je vais continuer l'école?**

R : Oui, la fréquentation scolaire est obligatoire, sauf pour les jeunes qui sont en démarche d'autonomie et intègrent le marché du travail. Selon les besoins de chacun, certains fréquentent l'école interne et d'autres vont à l'école externe.

**Q : À l'école interne, je serai classé à quel niveau?**

R : Dès que le personnel scolaire aura reçu les informations de ton école précédente, tu poursuivras au même niveau où tu étais classé à l'externe. Tu continueras tes apprentissages où tu en étais rendu. Nous te soutiendrons dans ta réussite scolaire.



Tu découvres peu à peu ce nouveau milieu de vie qu'est le centre de réadaptation. Tu dois te laisser un certain temps pour t'adapter à toutes ces nouveautés. Les éducateurs sont là pour t'accompagner dans cette transition. Si tu as des questions ou que tu vis des difficultés, n'hésites pas à leur en faire part. 😊

**Q : Quel sont les règles au niveau de l'hygiène**

R : Dans toutes les unités, des moments d'hygiène obligatoires sont prévus à l'horaire (douche, brossage de dents, lavage de cheveux, lavage de mains, toilette personnelle).

**Q : Avec qui vais-je habiter?**

R : Tu partageras ton milieu de vie avec d'autres jeunes vivant différentes difficultés. Tu apprendras progressivement à les connaître. Certaines unités sont mixtes (Horizon, Intervalle), d'autres sont réservées uniquement aux filles (Belvédère, Jouvencelles) ou aux garçons (Odyssée, Escalé, Sentier).

**Q : Si j'ai des allergies ou des restrictions alimentaires, qu'est-ce que je vais manger?**

R : **Il est essentiel que tu le dises dès ton arrivée.** Pour des raisons médicales, nous t'offrirons un menu adapté à tes besoins.

Cela ne s'applique pas aux préférences alimentaires !

**Q : Qu'est-ce que je vais manger?**

R : Aux heures de repas prévues à l'horaire, tu pourras préparer tes déjeuners, alors que les dîners et soupers sont préparés par des cuisiniers. Les repas sont variés et équilibrés, ils comprennent un met principal et un dessert et parfois une soupe ou une salade. Des collations sont aussi offertes.

**Q : Quel vêtements vais-je porter?**

R : Tu pourras porter tes vêtements personnels s'ils sont adaptés à l'activité et sont décentes, s'ils ne présentent pas d'image et/ou de message violent, dénigrant ou explicite.

**Q : Est-ce que je suis obligé de faire des tâches?**

R : Oui, tu feras quelques tâches d'entretien dans les aires communes de ton unité, tous les jours. Tu feras aussi le ménage de ta chambre régulièrement. Si tu en es capable, tu seras aussi responsable de laver tes vêtements.



Un **MERCI** tout spécial aux jeunes qui ont participé à la rédaction de cette partie du document!



## Les coordonnées des unités de vie

### **Point de service Pavillon Richelieu**

625, rue des Épilobes  
Baie-Comeau (Québec) G5C 1Y9

téléphone : 418 589-2003  
télécopieur : 418 589-2095

#### **Unités :**

- L'Odysée
- Les Jouvencelles
- L'Escale
- L'Horizon
- L'Envolée

### **Point de service Pavillon La Vérendrye**

27, rue De La Vérendrye  
Sept-Îles (Québec) G4R 5E3

téléphone : 418 962-2262  
télécopieur : 418 962-1373

#### **Unités :**

- Le Belvédère
- Le Sentier
- L'Intervalle
- La Halte

## Notes personnelles



---

---

---

---

---

---

---

---